

QUAND LA RUE KINOISE ENVAHIT LE POLITIQUE...

*François Polet*¹

Il y a douze ans, Gauthier de Villers et Jean Omasombo revenaient, dans les « Cahiers africains », sur les principaux épisodes « d'invasion des rues » par le peuple kinois, pour les analyser à l'aune de la typologie classique des phénomènes de masse avancée en 1960 par l'écrivain Elias Canetti (1966). Deux contrastes étaient notamment mis en évidence par les auteurs : un premier opposant les longues périodes d'absence de mobilisation protestataire dans les rues de la capitale, durant lesquelles l'histoire paraît destinée à être écrite par en haut, et les phases où la rue s'impose avec fracas comme force incontournable du devenir national ; un second soulignant la diversité des formes d'intervention de la foule dans l'espace public, la diversité de leur « dominante affective », tantôt rebelles (émeute du 4 juin 1959, marches de la transition), ameutées (pillages des années 1991-1993, traque des Rwandais en 1998), tantôt subjuguées, voire produites et maintenues en vie par l'orateur (meetings de Mobutu) (de Villers & Omasombo 2004).

Dans ce chapitre, nous souhaiterions prolonger cette réflexion sur la « politique de la rue kinoise » en investiguant le deuxième mandat de Joseph Kabila. La configuration sociopolitique à laquelle nous faisons face est le produit de la rencontre entre tradition autoritaire, reconstruction étatique internationale (*liberal peace*) et mondialisation du répertoire de la manifestation de rue (de Villers 2009 ; Ancelovici *et al.* 2016). Contraint par l'international, l'État congolais doit vivre avec le pluralisme politique, mais gère de manière restrictive ses expressions extra-institutionnelles, en particulier les manifestations de rue. Alors que les signes de la volonté du camp présidentiel de maintenir Kabila au pouvoir au-delà de son deuxième mandat se multiplient, le soulèvement burkinabè d'octobre 2014, puis les émeutes à Kinshasa en janvier 2015 vont placer « la rue » au cœur du rapport entre opposition et majorité.

Dans un contexte de désamorçage des contre-pouvoirs institutionnels, la confrontation politique s'est déplacée physiquement et symboliquement

¹ Doctorant en sociologie du développement à l'Université de Liège et chargé d'étude au Centre tricontinental.

dans la rue, où les interactions entre pouvoir et opposants sont marquées par l'autolimitation protestataire, le détournement et la contre-mobilisation (Siméant 2013). Nous reviendrons sur les tentatives d'organisation de manifestations par l'opposition et la société civile ainsi que sur les stratégies déployées par le pouvoir pour les disqualifier. Au-delà du dispositif répressif, les efforts de neutralisation de la protestation se sont joués sur le plan discursif et symbolique, à travers la disqualification de l'idée de manifestation publique – devenue synonyme de subversion – et la criminalisation de ses entrepreneurs supposés. Un débat public en a dérivé sur la légitimité de la manifestation de rue dans l'ordre politique démocratique et le rôle des institutions supposées l'encadrer².

1. De Mobutu à Kabila

Les rues kinoises ont longtemps été vides de protestation politique d'envergure sous Mobutu (de Villers & Omasombo 2004). Cette passivité paradoxale de la population zaïroise dans un contexte d'injustice sociale extrême a suscité la perplexité des plus grands analystes. Pour Crawford Young et Thomas Turner, l'explosion sociale « aux terribles proportions » que les inégalités de classe « spectaculaires » générées par l'État Zaïre allaient tôt ou tard entraîner n'était retardée que par le mythe de la mobilité par l'éducation, la perception que des forces extérieures soutenaient le pouvoir et le développement de l'économie informelle comme solutions de survie (Young & Turner 1985). L'inaction collective aurait plutôt dérivé du discrédit de l'initiative de protestation d'après Isidore Ndaywel è Nziem, discrédit produit d'une manipulation de la mémoire des guerres et rébellions des années 1960 par l'idéologie mobutienne, visant à imposer l'idée que toute violence d'en bas est non seulement vouée à l'échec, du fait de l'implacable répression d'en haut, mais contre-productive, car génératrice de chaos et de malheur (Ndaywel è Nziem 1998). Il faut néanmoins remonter en amont du régime Mobutu pour comprendre que la manifestation de rue est durablement inscrite comme une aberration au sein d'un État hérité

² Nous assumons la dimension capitalo-centrée de ce chapitre. Elle ignore des dynamiques de mobilisation à l'œuvre en province, mais reflète la logique géographiquement centralisée du champ politique congolais et l'attention toute particulière que la classe politique accorde au comportement de la rue kinoise. Par ailleurs, nous ne nous sommes pas étendus sur la géographie politique de la protestation, ayant fait le choix de centrer notre propos sur les effets symboliques des protestations successives sur le champ politique. Ou comment – à travers quelles circonstances, lectures croisées, stratégies discursives, luttes de sens – « la rue » et ses réactions potentielles a progressivement envahi l'imaginaire politique congolais. Et les effets en retour sur les mobilisations, en termes d'opportunités et de contraintes.

d'un modèle colonial ayant, plus loin qu'ailleurs, poussé l'assujettissement administratif des indigènes (Young 1968).

La dévalorisation sociale de la protestation, qui se fonde aussi sur le sentiment que ses promoteurs en tirent des dividendes politiques sans en subir les risques, coexiste pourtant avec une vénération officielle des révoltés – Simon Kimbangu, les émeutiers de janvier 1959, Lumumba. Au-delà des connotations positives ou négatives de la mobilisation conflictuelle, les ressorts de l'inhibition protestataire sous Mobutu sont peut-être plus simplement à chercher dans l'existence d'un système de surveillance politique extrêmement développé visant à anticiper et prévenir toute action subversive « en provoquant la peur, l'intimidation et l'insécurité personnelle parmi les citoyens » (Schatzberg 1988). L'omniprésence de la délation et le recours aux faux rebelles dans le but d'appeler les candidats à la révolte ont longtemps entretenu un climat de suspicion, sapant toute tentative d'organisation de la résistance.

Fortement déterminée par le contexte international, la libéralisation démocratique partielle du début des années 1990 va engendrer une configuration ambivalente : des partis, associations et journaux indépendants de l'État se multiplient rapidement, une discursivité critique traverse la société, mais l'expression des aspirations collectives par la mobilisation sur l'espace public demeure inacceptable pour le pouvoir (Willame 1991). Celles-ci se produisent néanmoins à un rythme soutenu, menées par les principales forces mobilisatrices que sont l'opposition « radicale », les étudiants et les laïcs catholiques, et suivent des modalités variées (grèves, marches plus ou moins « pacifiques », opérations villes-mortes, pillages, destruction des symboles du pouvoir), dont les formes résultent essentiellement de l'anticipation de – ou de la réaction à – la violence répressive. Une marche protestataire marque en particulier cette période : la Marche des Chrétiens, ou Marche de l'Espoir, qui met des dizaines de milliers de personnes en mouvement, le 16 février 1992, pour exiger la reprise de la Conférence nationale souveraine. Organisée par un groupe de chrétiens laïcs et quelques ONG, elle sera violemment réprimée, en dépit de son registre explicitement pacifique et religieux (de Villers & Omasombo 2004).

À l'opposé de cette marche-procession, les vagues de pillage qui secouent la capitale à la même période ne sont pas seulement une fête ou une aubaine, mais « une manière indirecte de s'en prendre à l'*establishment* politique », qui correspond au fonctionnement de l'État depuis Léopold II et font l'objet d'une tolérance complice d'un pouvoir tenté par la stratégie du chaos (Ndaywel è Nziem 1998). Elles témoignent aussi du faible enracinement d'organisations politiques dont les mobilisations reflètent davantage les luttes institutionnelles que les enjeux sociaux.

À défaut du changement politique désiré, la conflictualité intensive qui caractérise cette période accouche d'un ensemble de ressources

protestataires sous la forme de mots d'ordre mobilisateurs, de modèles d'action et de compétences organisationnelles, bref d'un savoir-faire militant (Mathieu 2004). L'UDPS et ses « combattants » ont joué un rôle déterminant dans sa diffusion, du fait non seulement de son hégémonie au sein de l'espace contestataire émergent, mais également de son travail de valorisation d'une forme de militantisme total, sacrificiel, de son rapport privilégié à la rue et de son ambition d'y établir une souveraineté populaire à travers la mobilisation quotidienne d'un réseau d'assemblées militantes : les parlements-debout (Dugrand 2012).

2. De Kabila à Kabila

La chute de Mobutu ne libère pas la rue kinoise de l'emprise policière. À l'inverse, le régime de Laurent-Désiré Kabila (1997-2001) conçoit son rapport à la société sur le mode du commandement : les espaces d'expression péniblement conquis depuis 1990 sont implacablement supprimés, les partis d'opposition interdits, les homes de l'Université de Kinshasa vidés, tandis que le nouveau pouvoir veut remplacer le tissu naissant d'organisations de la société civile par un système de « démocratie participative » reposant sur des comités de pouvoir populaire (CCP) ayant fondamentalement un rôle de contrôle politique (Hamuli 2002). La colère populaire qui envahit les rues des quartiers est de Kinshasa (la « *Tshangu* ») en septembre 1998 est tournée vers l'envahisseur rwandais, dont des éléments ont atteint la capitale en provenance du Bas-Congo (de Villers & Omasombo 2004). Rôle à la fois spontané et décisif de la rue, qui sera ultérieurement récupéré par un président jouant à fond la carte de la résistance nationaliste.

En matière de mobilisation collective, la présidence de Kabila fils peut être découpée en deux phases. La première se caractérise par le retour d'un certain pluralisme politique, dans un contexte de « semi-tutelle internationale » et de partage imposé du pouvoir. De 2001 à 2005, Joseph Kabila s'emploie à obtenir et préserver le soutien des parrains occidentaux pour s'imposer face à ses adversaires politiques internes, ce qui implique un certain degré de mise en œuvre de la conditionnalité démocratique (Englebert & Tull 2008 ; de Villers 2009). Les rues kinoises sont peu investies par la politique durant ces années marquées par l'aspiration à la réunification du pays et au retour de la paix³.

La Constitution de février 2006 prévoit un régime libéral en matière de manifestations, disposant que les organisateurs ont pour seul devoir

³ Une exception notable cependant : le soulèvement des étudiants de plusieurs universités de Kinshasa contre la Monuc, lors de la prise de Goma par les troupes de Laurent Nkunda, dans un contexte d'exacerbation du nationalisme congolais (Omasombo & Rashidi 2006).

d'informer préalablement l'autorité compétente. En mai 2006, une circulaire du ministère de l'Intérieur (002/2006) consacre la fin du régime d'autorisation préalable et précise les modalités du devoir de notification des promoteurs de manifestations⁴. Et, pourtant, les marches organisées par l'UDPS en juin et juillet 2006 pour exiger la fin de la transition et la « requalification électorale » sont systématiquement réprimées, au motif que celles-ci « ne sont pas autorisées » (Radio Okapi 30 juin 2006). Les avancées démocratiques sur le plan légal sont donc concomitantes au retour d'une gestion restrictive et violente de la protestation, paradoxe symptomatique du divorce entre l'État de droit formel en chantier, aligné sur les normes démocratiques globales, et les pratiques étatiques réelles.

La légitimité que confère à Kabila sa victoire à la présidentielle de 2006 servira un triple mouvement de concentration du pouvoir qui renforce ce schéma autoritaire, allant à l'encontre des espérances des États ayant soutenu et financé les élections : hégémonie croissante de la présidence sur l'ensemble des pouvoirs institués (Gouvernement, Parlement, justice, forces de sécurité) ; affirmation d'une souveraineté nationale et rapprochement avec la Chine pour s'émanciper de la semi-tutelle occidentale ; affirmation d'une autorité institutionnelle sanctionnée électoralement qui justifie le recours à une violence « aveugle et disproportionnée » contre toute initiative hostile à l'ordre politique issu des élections (de Villers 2009 ; Tull 2010)⁵. La protestation non institutionnelle est rangée dans la catégorie des comportements politiques inacceptables, dans un système qui travaille à cantonner la légitimité démocratique à l'intérieur des seules institutions étatiques.

3. Passes d'armes postélectorales et gestation d'un front antirévision

La fin du premier mandat de Kabila fils (2007-2011) est marquée par une résurgence de l'activisme udpsien, sous la forme d'une succession de manifestations publiques. De juin à octobre 2011, la « fille aînée de l'opposition » organise plusieurs marches pour dénoncer la gestion des opérations préélectorales par une centrale électorale (CENI) jugée partisane. Ces mobilisations se heurtent à une logique répressive qui culminera à l'approche des élections et lors de l'annonce des résultats, faisant des dizaines de victimes dans les rangs de l'opposition, dans une tentative manifeste de casser la capacité de

⁴ Les demandes de réunions ou manifestations publiques doivent être soumises aux autorités au moins trois jours à l'avance, et leur durée réduite à 24 heures durant la campagne électorale officielle. Les autorités peuvent modifier l'itinéraire prévu, repousser ou annuler la date de réunion ou de manifestation pour des raisons de sécurité ou d'ordre public.

⁵ Les partisans de Jean-Pierre Bemba, puis les adeptes du groupe politico-religieux Bundu dia Kongo, en seront les premières victimes.

celle-ci à peser sur le cours des événements électoraux par la voie de la mobilisation. L'Église catholique prend le relais de l'UDPS le 16 février 2012, en utilisant le vingtième anniversaire de la « Marche des Chrétiens » pour exprimer le rejet des résultats des élections du 28 novembre 2011 (Radio Okapi 16 février 2012). Mais, la marche ayant été interdite la veille par le gouverneur, un dispositif policier empêchera les cortèges de se former au départ des différentes paroisses de la ville.

Neuf mois plus tard, le Sommet de la Francophonie se présente comme une fenêtre d'opportunité déterminante pour la majorité présidentielle comme pour l'opposition⁶. La « mobilisation générale » sonnée par le secrétaire général de l'UDPS n'accouchera cependant que d'une manifestation de deux cents militant(e)s, bientôt transformée en *sit-in* sous la pression policière. Si les autorités ont utilisé les grands moyens pour décourager les manifestants potentiels – « décréter un jour férié sans transport en commun et mettre des policiers partout », comme l'explique un agent des Nations unies (Slate Afrique 12 novembre 2013) –, le calme relatif qui règne dans la capitale reflète aussi une forme de décrochage entre hiérarchie et militants au sein de l'UDPS⁷.

Une nouvelle séquence politique s'est ouverte avec l'entrée en scène du mouvement rebelle M23 dans l'Est au début du mois de juillet 2012 (Johnson 2014). L'insurrection est à la fois vécue comme une menace et une opportunité pour un pouvoir peinant à dissiper la crise politique née des circonstances de sa victoire électorale. C'est donc avec l'agrément bienveillant des autorités que plusieurs milliers de chrétiens catholiques défilent dans les rues de Kinshasa, le 1^{er} août, à l'appel de la même conférence épiscopale, « contre la balkanisation du Congo ». L'encadrement policier serré trahit cependant la crainte de voir la mobilisation prendre une tournure antigouvernementale⁸.

Entre novembre 2012 et septembre 2014, les rues de Kinshasa sont vides de mobilisation malgré la crise politique persistante⁹. La réorientation stratégique de l'UDPS en faveur d'un dialogue politique y est pour beaucoup. Par ailleurs, la tenue par le M23 d'une posture d'opposition politique

⁶ Pour la première, la rencontre offrait la possibilité de mettre en scène l'adoubement international qui lui faisait défaut ; pour la seconde, il s'agissait d'une occasion en or pour démontrer au monde extérieur le rejet populaire massif d'une présidence usurpée.

⁷ Une partie de la base du parti a été déconcertée par les changements d'attitude de Tshisekedi dans les semaines suivant l'annonce des résultats.

⁸ Scénario qui se produira à Kisangani et à Bunia, en octobre, lors de la prise de Goma.

⁹ Les rares mobilisations de rue ont été le fait de partisans du régime ou ont porté sur des enjeux de développement présentés sous un jour non subversif. Ainsi, la marche d'ouverture du forum social africain, tenu en janvier 2013 à Kinshasa, a fait défiler plusieurs centaines de personnes dont les slogans altermondialistes et anti-impérialistes ont largement épargné les autorités nationales.

– vitupérant la mauvaise gouvernance de Kinshasa et exigeant la libération des prisonniers politiques (Johnson 2014) –, la signature par le président, en mars 2013, de l'accord-cadre d'Addis-Abeba, bénéficiant d'une forte adhésion internationale, puis la victoire des FARDC sur les rebelles composent une actualité politique offrant peu de prise à une opposition clairsemée. Surtout, la promesse (en décembre 2012), l'annonce (en juin 2013), puis la tenue (en septembre/octobre 2013) de « concertations nationales », auxquelles l'ensemble des forces vives de la nation sont invitées en vue de « renforcer la cohésion interne face aux forces d'agression », vont exercer une force gravitationnelle qui captivera l'opposition ainsi que la société civile durant de longs mois¹⁰.

La problématique de la révision constitutionnelle va permettre à l'opposition de repartir à l'offensive. Le débat autour du déverrouillage de l'article 220, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels, offre la possibilité à plusieurs partis, en particulier l'UNC de Vital Kamerhe, d'occuper l'espace de « l'opposition radicale », traditionnellement tenu par l'UDPS. Il faudra néanmoins attendre le 27 septembre 2014 pour assister à la première manifestation de rue contre la révision de la Constitution. L'attitude étonnamment libérale du pouvoir à l'endroit de cette marche résulte probablement du flottement au sein de la coalition au pouvoir, dont certains piliers estiment qu'« on veut bien rester au pouvoir, mais il faut rester en phase avec la population et ceux qui sont au-delà de nos frontières » (7sur7.cd 29 août 2014).

4. Le syndrome burkinabè et le soulèvement de janvier 2015

C'est dans cette conjoncture précise qu'un événement étranger va influencer les lectures que les protagonistes font de la situation politique congolaise et de ses développements potentiels : le soulèvement burkinabè du 30 octobre 2014 contre le projet parlementaire de modification de la Constitution, qui débouche sur la chute du président Compaoré. Ce développement a des effets sur le champ politique congolais, où l'expérience burkinabè était justement l'objet d'un affrontement par procuration entre le camp présidentiel et l'opposition, alors que le débat sur l'opportunité de la révision constitutionnelle bat son plein¹¹. Plusieurs signes, à commencer par

¹⁰ Ces assises nationales, dont l'agenda caché était d'élargir l'assise politique du chef de l'État en vue de faire avaliser l'idée d'une modification constitutionnelle autorisant un troisième mandat présidentiel, n'ont pas donné les résultats espérés. Seule une minorité de personnalités d'opposition y ont participé.

¹¹ Une délégation du PPRD était présente à Ouagadougou pour s'inspirer du savoir-faire burkinabè.

le silence de la presse propouvoir, trahissent l'anxiété de la majorité quant à l'effet de cette révolte ouest-africaine sur l'opinion publique congolaise.

Le soulèvement burkinabè aura contribué à faire pencher la balance en défaveur de l'option de la révision constitutionnelle au sein de la majorité présidentielle. D'autant que celle-ci a d'autres fers au feu – des stratégies alternatives de maintien au pouvoir seraient envisagées depuis plusieurs mois (Afrikarabia.com 23 mars 2014). La mise en place de l'Office national d'identification de la population (ONIP) à la mi-octobre est d'emblée perçue par l'opposition comme « un alibi » visant à « tirer les choses en longueur » (Radio Okapi 20 novembre 2014). Le danger se précise avec le dépôt par le ministre de l'Intérieur, début janvier, d'un projet de modification de la loi électorale conditionnant la tenue des élections législatives et présidentielles à la réalisation d'un recensement général.

L'opposition prend l'initiative d'une nouvelle campagne au ton alarmiste – « Peuple congolais, l'heure a sonné, réveille-toi ! » –, qui culmine, le dimanche 11 janvier, par un meeting face au Parlement, puis par une marche au même endroit, le lendemain. Les deux actions seront étouffées par les forces de sécurité, tandis que le vote de l'Assemblée est programmé au 19 janvier. Les appels à la population « à se prendre en charge » le 19 janvier se multiplient, tandis que certaines interventions de la majorité accréditent le danger du glissement¹².

La mobilisation du 19 surprend tout le monde par son ampleur, son intensité et sa durée : pendant trois jours, un grand nombre de quartiers de la capitale sont le théâtre d'une agitation sociale hors norme. Les deux pôles de mobilisation sont les alentours de la place Victoire, à quelques rues des sièges des partis d'opposition, et l'Unikin, au sein de laquelle les étudiants se barricadent après avoir tenté à plusieurs reprises de rejoindre le Parlement. Mais très vite, ces éléments organisés sont rejoints, puis débordés, par une population en colère, essentiellement jeune, qui entonne des chants anti-Kabila et n'hésite pas à affronter la police, détruire les symboles du régime, piller les commerces chinois. La disposition controversée sera finalement extirpée du texte que le Sénat adopte le vendredi 23 janvier.

L'onde de choc politique des 19, 20 et 21 janvier est considérable. Du côté du pouvoir, le traumatisme est patent. La capitale a toujours voté contre Kabila, mais le degré d'exaspération de la population à l'égard du chef de l'État avait été largement sous-estimé¹³. Et l'hostilité populaire s'est traduite par un passage à l'acte que l'on n'attendait pas de la part d'une population kinoise souvent présentée comme résignée et exclusivement concentrée sur

¹² À l'instar de cette interview de Lambert Mende, qui reconnaît que « le scrutin peut très bien se tenir en 2016... comme en 2017 » (RFI 17 janvier 2015).

¹³ D'autant que des manifestations ont eu lieu simultanément dans une dizaine de villes de province, avec des points chauds à Goma et Bukavu.

sa survie quotidienne. C'est bien la qualité « plébéienne » de cette interpellation publique qui pose problème aux autorités (Corten *et al.* 2012). Qui plus est, il existe indubitablement un lien de cause à effet entre le mot d'ordre de l'opposition et le soulèvement populaire qui laisse entrevoir la capacité de cette dernière à mettre la population en mouvement (Polet 2016)

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont perdu le contrôle de la situation du fait de leur incapacité à contenir la propagation de la protestation. La coupure d'Internet et de la communication par SMS au matin du 20 n'a pas eu l'effet escompté. Des forces de sécurité dépassées donc, et dont nombre d'éléments – en particulier parmi la police nationale et l'armée – ont manifesté de la sympathie à l'égard des protestataires. Enfin, *last but not least*, l'événement attise les tensions internes dans le camp majoritaire, qui déboucheront, quelques mois plus tard, sur le départ de sept partis significatifs de la majorité (le futur G7) et du puissant gouverneur de la province du Katanga.

Événement dans l'événement, le soulèvement de la rue s'est produit indépendamment de l'UDPS. Un tour de force dans le paysage politique kinois, comme l'exprime l'un des étudiants qui mobilise, la veille du 19 janvier, dans les homes de l'Unikin : « Au moment où nous distribuons nos tracts, j'ai appris que le président de l'UDPS, par le canal de son porte-parole, est intervenu en direct sur une chaîne d'obédience du pouvoir pour informer l'opinion que l'UDPS n'est ni de près ni de loin partie prenante de la manifestation de demain. [...] Je vous jure j'ai pleuré. Car sans l'UDPS, je me disais "qu'est-ce que nous allons faire demain ?" ». La réussite de la mobilisation ébranle le parti dans sa position quasi institutionnelle de « parti de la rue¹⁴ ». Cette marginalisation relative au sein de l'espace protestataire, au bénéfice de l'UNC de Vital Kamerhe en particulier, accentue les tensions entre la hiérarchie du parti et les militants les plus jeunes, nombreux à participer à la mobilisation.

L'enseignement que tout le monde tire de la révolte de janvier, et que le porte-parole du Gouvernement ne niera pas¹⁵, est que « le pouvoir a reculé face à la rue » (France24 27 janvier 2015). La virtualité d'une nouvelle intervention de « la rue » dans le jeu politique congolais va, dès lors, conditionner la perception du rapport de force politique par les parties en présence. Pour les uns et les autres, l'hypothèse d'un scénario « à la burkinabè » est devenue vraisemblable. Côté majorité, il s'agit de s'en prémunir ; côté opposition, il

¹⁴ Malgré la tentative de récupération d'Étienne Tshisekedi qui, le 20 janvier, salue le courage des compatriotes qui ont répondu à l'appel du sursaut national qu'il a récemment lancé « dans le but de rétablir la vérité des urnes pour les élections de novembre 2011 » (*La Voix de l'Amérique* 20 janvier 2015).

¹⁵ Tout en cherchant à le mettre au crédit du sens des responsabilités de la majorité, qui aurait « fait un pas » vers son peuple.

s'agit d'en jouer, d'utiliser la menace de « la rue » comme levier politique, de faire accréditer sa propre capacité à mettre les foules en mouvement, à rééditer ce qu'elle appelle déjà « les trois glorieuses » de janvier pour influencer sur le dossier des élections et compenser sa propre impuissance au sein des espaces institutionnels de contre-pouvoir – Parlement, CENI, justice. Quant aux ambassades occidentales, elles sont partagées entre la peur du soulèvement populaire, facteur d'instabilité politique, et la volonté de faire respecter une Constitution impliquant le départ d'un homme devenu problématique.

5. Neutraliser la mobilisation, criminaliser les protestataires

Affaiblie, la majorité n'abandonne pas pour autant son projet de prolongation du mandat présidentiel. Une stratégie à trois niveaux est, dès lors, déployée : organiser l'impossibilité pratique d'avoir les élections présidentielles dans les temps (ce que les opposants qualifient déjà de « glissement »), convoquer un dialogue politique visant à coopter une partie de l'opposition et détruire les capacités de mobilisation populaire supposées de l'opposition. Cet objectif de démobilisation est poursuivi à travers la criminalisation de toute manifestation de rue hostile au pouvoir, qui est assimilée à une tentative de renversement par la violence des institutions légalement établies. La surveillance et la répression politique s'accroissent contre les entrepreneurs de mobilisation potentiels, en particulier ceux qui cherchent à élargir la protestation à la population ordinaire, non militante, comme s'il s'agissait d'enfoncer un coin entre la rue et les forces hostiles au « dialogue ».

Quand bien même ils n'ont joué aucun rôle dans les événements de janvier, les réseaux de jeunes militants prodémocratie Lucha et Filimbi, qui ambitionnent de mobiliser la jeunesse en s'inspirant des mouvements burkinabè et sénégalais, acquièrent le statut de danger existentiel pour le régime. La conférence de presse qu'ils organisent dans la banlieue populaire de Kinshasa les 14 et 15 mars, avec la participation d'organisations burkinabè et sénégalaise, et le soutien de la coopération états-unienne, est brutalement interrompue par les forces de l'ordre. Plusieurs jeunes sont incarcérés au motif « d'atteinte à la sûreté de l'État ». Pour le Gouvernement, les militants ouest-africains étaient à Kinshasa « pour apprendre aux jeunes Kinois comment se confronter aux forces de l'ordre et mettre fin à un régime sans attendre les élections » (*Jeune Afrique* 16 mars 2016).

La peur du soulèvement, de cette « masse de renversement » qui se constitue quand « un grand nombre d'hommes s'assemblent pour se tourner contre un groupe d'autres personnes dans lesquelles ils voient les auteurs de tous les ordres dont ils ont pâti » (Canetti cité par de Villers & Omasombo 2004), va jusqu'à tenter d'interdire l'évocation d'un article de la Constitution, l'article 64. Ce dernier stipule que « Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou

qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution. Toute tentative de renversement du régime constitutionnel constitue une infraction imprescriptible contre la nation et l'État. » Déjà évoqué en 2012 par Tshisekedi, l'article est agité avec insistance par l'opposition « radicale » et par la CENCO (dans une moindre mesure), dans leurs déclarations et communications en vue de conditionner la population dans le sens d'une sorte de « devoir de mobilisation ».

Cette utilisation d'une ressource légale, que la majorité assimile à une arme pointée vers elle, ne pouvait rester sans réponse. Celle-ci se manifeste sous la forme d'une réaction du procureur général de la République, qui retourne l'article 64 contre les opposants en affirmant que ce n'est pas le premier alinéa qui est de circonstance, la RDC étant « actuellement gouvernée par des institutions démocratiquement établies conformément à la Constitution », mais bien plutôt le deuxième, à savoir la menace d'un renversement, que les opposants omettent de mentionner. Par conséquent, « toute tentative de recourir à des manifestations de rue pour résister contre les institutions en place sera interprétée comme une intention avérée de les renverser ». Et le magistrat de mentionner que « les personnalités de tout bord qui appellent la population à descendre dans la rue sont passibles des peines prévues par la loi » (*La Prospérité* 2 décembre 2015).

La criminalisation de la protestation a aussi une forte dimension idéologique, à travers la diffusion par les différents canaux gouvernementaux d'un discours de disqualification de la mobilisation contestataire, assimilée à une démarche de type insurrectionnelle et terroriste. Le cadrage du discours officiel oppose d'un côté des institutions légitimes, dont les responsables veulent résoudre les problèmes électoraux à travers des solutions endogènes – le dialogue « entre Congolais » – pour aller vers des scrutins apaisés, et des opposants opportunistes, déterminés à subvertir l'ordre institutionnel par des solutions importées – la confrontation violente – menant à la déstabilisation et à des conflits sanglants.

6. La « messe noire de Gorée »

Importer l'expérience burkinabè... L'ambition d'une poignée de jeunes militants congolais est devenue la hantise des autorités. L'épisode de « la messe noire de Gorée » en offre une nouvelle illustration. À l'initiative des jeunes de Filimbi, la Fondation allemande Konrad-Adenauer a invité, du 12 au 14 décembre 2015, une trentaine de militants de partis d'opposition et de la société civile congolaise à un séminaire international à Dakar, sur l'île de Gorée, sur « les élections et les processus démocratiques en Afrique subsaharienne », au cours duquel des participants de sept autres pays africains exposent leur propre expérience en matière de « sauvegarde » des processus électoraux. L'enjeu officieux est de définir une stratégie commune de

pression sur les autorités congolaises pour la tenue des élections dans les délais (Human Rights Watch 2015). Le registre des manifestations non violentes y fait l'objet d'un intérêt particulier¹⁶.

La fuite d'une note de la très influente Agence nationale des Renseignements (ANR) portant sur cet atelier de Dakar offre un éclairage précieux sur le type de lecture anxiogène, pour ne pas dire paranoïaque, qui prévaut au sommet de l'État congolais. Pour l'ANR, le « partage des expériences électorales » renvoie en réalité à « l'ensemble des informations et pratiques subversives à mettre à la portée des opposants et activistes congolais, afin de s'inspirer de la mobilisation des jeunes Sénégalais (Y'en a marre) contre le président Wade ; et au-delà, des expériences tunisienne, égyptienne et burkinabè (balai citoyen) qui ont vu les mandats constitutionnels en cours de leurs présidents, brutalement interrompus à la suite des activités insurrectionnelles de ces mouvements précités ». D'après le Renseignement congolais, le choix sélectif des invités parmi les opposants radicaux atteste de « l'existence d'une synergie d'actions (complot) visant la déstabilisation de la Nation et de l'État » et témoigne que « tout compte fait », les « parrains étrangers ne désarment pas dans leur détermination de déstabiliser la RDC en instrumentalisant les politiciens congolais et la société civile pour pousser les jeunes congolais à l'insurrection » (ANR 2015).

Des recommandations sur les plans diplomatique, politique, judiciaire, médiatique et sécuritaire clôturent la note et esquissent un véritable programme d'actions de type contre-insurrectionnel. La maîtrise de la rue est une préoccupation centrale de la Sûreté, qui recommande d'« équiper et de doter la police nationale en armes non létales et en matériel anti-émeutes pour faire face aux manifestations éventuelles ». Deux semaines précisément après Gorée, le Gouvernement exige des détenteurs de téléphone cellulaire de se faire identifier, officiellement « dans le cadre de la prévention du terrorisme » (RFI 29 décembre 2015). Quelques jours plus tard, des caméras de surveillance font leur apparition aux principaux carrefours de la capitale, dont plusieurs ont servi de lieux de concentration lors du soulèvement de janvier (RFI 4 janvier 2016), tandis que des sources concordantes signalent le démarrage d'un programme de formation à grande échelle de la Garde républicaine aux techniques anti-émeutes, normalement réservées à la police nationale.

¹⁶ Entretien avec un participant.

7. Mobilisations sous contrainte

Si la rue est symboliquement au cœur de la confrontation politique partisane après janvier 2015, la rue kinoise « réelle » ne bouge pas. Entre janvier 2015 et janvier 2016, aucune mobilisation n'est organisée par l'opposition, qui mise sans doute sur l'effet persuasif de la « mise en garde de la rue » de janvier 2015 et des pressions internationales pour contrecarrer le « glissement ». La paralysie des préparatifs électoraux, l'annonce du dialogue, puis la constitution à Dakar d'un instrument de coordination relativement consensuel des forces politiques et sociales opposées au « glissement » – le Front citoyen 2016 – vont créer les conditions d'un redémarrage des mobilisations. La proactivité répressive du Gouvernement contraint néanmoins les modalités de mise en œuvre du « calendrier d'actions » de ce front dans le sens d'une autolimitation protestataire (Pommerolle & Vairel 2009 ; Siméant 2013) : offices religieux et conférences-débats sur « l'alternance démocratique » le 19 janvier (premier anniversaire des « trois glorieuses »), ville morte le 16 février (anniversaire de la Marche des Chrétiens de 1992), meetings le 24 avril (anniversaire du discours de démocratisation de 1990).

La première manifestation de rue digne de ce nom n'a lieu à Kinshasa que le 26 mai 2016, pour contester l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 11 mai permettant à Kabila de rester en place après le 19 décembre en cas de retard dans la tenue des élections. Pour la dynamique de l'opposition, le G7 et le Front citoyen 2016, l'ambition est de provoquer une mobilisation populaire à grande échelle permettant de faire reculer le pouvoir comme en janvier de l'année précédente, car à l'instar de la révision avortée de la loi électorale, l'arrêt de la Cour crée les conditions juridiques d'un maintien au pouvoir de Kabila. La manifestation, qui rassemble entre 2000 et 5000 personnes sur les grands boulevards, n'a cependant ni l'ampleur ni l'impact politique souhaités par les organisateurs.

Le bilan mitigé de la manifestation est, en partie, le résultat de l'attitude des autorités. Celles-ci ont subi une pression internationale exceptionnelle dans les jours précédant la manifestation¹⁷. En autorisant la marche et en laissant les manifestants se rassembler et démarrer la manifestation, elles ont favorisé une concentration de militants relativement contrôlable par les forces policières, qui sont intervenues en aval, loin des quartiers populaires. Parallèlement, une batterie de mesures d'intimidation préventives ont empêché la mobilisation du campus de l'Unikin et la dispersion des étudiants au sud de la ville. Les principaux mécanismes de contagion ayant joué lors du soulèvement de janvier 2015 ont, de la sorte, été désamorçés (Polet 2016).

¹⁷ Avec notamment un appel du porte-parole de l'ONU à New York à autoriser les manifestations pacifiques le 26 mai.

8. Détournements et contre-mobilisations

La suppression de la mobilisation politique entraîne la politisation de mobilisations originellement non politiques : en l'absence de canaux autorisés, la résistance populaire se manifeste sur le mode de la fronde, de la provocation, dans des espaces d'expression à caractère religieux, sportif ou culturel. Le phénomène « *Yebela !* » est une manifestation éloquente de ce mode d'expression par défaut de l'insubordination en contexte autoritaire (Siméant 2013). Il apparaît à la faveur de la participation du Congo à la CHAN, en janvier-février 2016. Le slogan « *Kabila oyebela, mandat esili !*¹⁸ », ou tout simplement « *Yebela !* », est le détournement d'un chant de supporters qui a commencé à être scandé par des groupes se mêlant aux foules en liesse qui se formaient spontanément à chaque victoire de l'équipe nationale. L'expression se diffuse rapidement sur les réseaux sociaux et ponctue les déclarations ultérieures de l'opposition.

Les autorités, qui craignent plus que tout la mise en contact du peuple kinois en effervescence et de la revendication politique sur l'espace public, réagissent par la voix du chef de la police de Kinshasa, qui intervient à la télévision nationale la veille de la finale pour interdire toute manifestation de joie dans les rues de la capitale en cas de victoire, comme de défaite, du Congo, au motif que « des gens mauvais en profitent pour créer des problèmes au lieu de fêter ». Le mot d'ordre ne sera que très partiellement respecté et la police interviendra en début de soirée pour disperser un groupe de plusieurs centaines de supporters scandant des chants hostiles au président (*L'Équipe* 7 février 2016).

Mais le camp Kabila ne fait pas qu'étouffer les tentatives de politisation de la rue par l'opposition, il s'emploie lui-même à politiser l'espace public en sa faveur. L'appropriation symbolique et physique de la rue est devenue un enjeu primordial de la lutte politique. Dans ce qui ne peut être compris que comme une réponse coordonnée au « *Yebela* », des rassemblements « spontanés » surgissent lors des déplacements du chef de l'État et entonnent en dansant le slogan « *Wumela !* » (« Reste longtemps »)¹⁹. Or, Joseph Kabila, qui ne cherche traditionnellement pas le contact de la population, multiplie en ce début d'année 2016 les sorties dans la capitale : coup d'envoi de la campagne de reboisement de la ville, inspection de trois stades municipaux en chantier, visite du pont de Matete.

Parallèlement, le PPRD orchestre des manifestations dans la capitale, faisant défiler militants et gros bras à des marches et meetings en faveur du

¹⁸ « Kabila, sache-le, ton mandat est fini ! »

¹⁹ Des mises en scène qui ne sont pas sans rappeler les chants « *Djalelo* » à la gloire de Mobutu.

dialogue ou de la « longévité » de Kabila²⁰. « Le débat sur la popularité, le débat sur le contrôle de Kinshasa est clos », déclare un haut cadre du PPRD à l'issue de la marche dédiée au quarante-cinquième anniversaire de Joseph Kabila (www.lesofonline.net 7 mai 2016). Cette occupation de la rue passe par la mobilisation politique de la délinquance urbaine, à travers l'élargissement de la mise en clientèle de jeunes désœuvrés, « sportifs » ou « *kulunas* » des quartiers défavorisés, qui sont utilisés pour marcher ou pour perturber les manifestations de l'opposition.

9. Stratégie de la tension et interdiction des mobilisations

Du côté de l'opposition, l'exil forcé de Katumbi puis la création à Genval, le 9 juin, du « Rassemblement des Forces politiques et sociales acquises au changement », sous la houlette d'Étienne Tshisekedi, redistribuent les cartes. Après quatre ans de retrait et de pourparlers non assumés avec le PPRD, l'UDPS réoccupe presque naturellement le centre de gravité de l'opposition « radicale », à la grande satisfaction de ses combattants et de sa ligue des jeunes, qui rongent leurs freins depuis 2012. Marginalisée par l'alliance UDPS-Katumbi, l'UNC de Vital Kamerhe fait le virage inverse, en désertant la mobilisation de rue pour la participation au dialogue proposé par Kabila, dilapidant de la sorte en quelques jours une crédibilité comme parti d'opposition si laborieusement construite depuis 2010.

On a pu penser que la « retenue » des forces policières qui repoussaient les milliers de sympathisants massés aux abords de l'aéroport de Ndjili lors du retour du vieil opposant, le 27 juillet, résultait d'un changement dans la politique de gestion des foules. Les sanctions américaines contre le chef de la police de Kinshasa et la visite de l'ambassadeur des États-Unis au gouverneur de la ville, dix jours plus tôt, avaient sans doute pesé... Mais cette décrispation passagère résultait sans doute aussi des calculs de la majorité présidentielle, qui misait toujours sur une participation de l'UDPS (et des forces que celle-ci a amarrées à Genval) au dialogue. La posture diamétralement opposée tenue quatre jours plus tard, lors du premier meeting du Rassemblement, par Tshisekedi, qui affiche sa volonté d'aller à la confrontation politique à travers « un calendrier d'actions citoyennes », « pour faire échec à tout coup de force contre la Constitution », remplace le clan présidentiel sur sa trajectoire anti-insurrectionnelle.

Les manifestations du 19 et du 20 septembre 2016 vont fournir au pouvoir l'occasion de soustraire les rues de la capitale à l'action de l'opposition.

²⁰ Cette adhésion populaire au régime est bien sûr largement artificielle en ce qu'elle est, pour une bonne part, le reflet de la puissance financière du PPRD, qui finance les participants et oblige les employés.

Cette première « mobilisation générale » en vue de « signifier à Kabila le début de son préavis », convoquée par le Rassemblement à la date où la CENI devait théoriquement convoquer le corps électoral, a immédiatement dégénéré en affrontements violents entre les manifestants et la police. À l'instar de janvier 2015, le conflit a pris un tour émeutier et s'est rapidement étendu à plusieurs quartiers de la capitale et au campus de l'Unikin. Certains éléments dans le comportement des autorités et des forces de l'ordre laissent penser que cette situation chaotique est le résultat d'une stratégie de la tension à l'italienne élaborée au sommet de l'État²¹. Le 21 septembre, le gouverneur de la ville-province décide de « différer » toute manifestation à caractère politique sur la place publique à Kinshasa pour éviter un nouvel épisode de « dégâts matériels et humains » et prévenir « tout risque d'escalade de violence » (www.times.cd).

Cette interdiction sera systématiquement opposée aux initiatives de mobilisation dans les semaines et les mois suivants. Si le Rassemblement s'adapte dans un premier temps, en donnant à son premier « carton jaune à Kabila » du 19 octobre la forme d'une ville morte, il est mis dans l'incapacité de tenir ses meetings du 5 puis du 19 novembre, du fait de l'importance du dispositif policier. L'interdiction est bravée parallèlement par les militants des nouveaux mouvements citoyens de la jeunesse, Lucha et Filimbi en particulier, dont l'activité s'intensifie sensiblement dans la capitale durant le deuxième semestre de l'année 2016. Leurs tentatives successives de dépôt de *memorandum* et de *sit-in* au siège de l'Union africaine (les 21, 27-28 et 29 octobre) pour dénoncer l'accord politique issu du dialogue sont réprimées, tandis que s'emballe la politique d'arrestations des personnalités des mobilisations : jeunes cadres des partis d'opposition, leaders des mouvements citoyens et journalistes couvrant leurs actions²².

Cette mesure d'interdiction de manifester fait l'objet d'une vive controverse quant à sa dimension légale. Du côté du pouvoir, il s'agit d'un devoir de responsabilité de la part d'institutions ayant constaté l'incapacité de « certains partis » à exprimer leurs revendications politiques sans violence. Pour les ONG et partis d'opposition, la décision viole plusieurs articles de la Constitution qui garantissent les droits à la manifestation et aux réunions publiques, car elle n'est pas fondée sur les dispositions légales pouvant restreindre ou limiter l'exercice de ces droits. Des droits qui sont « particuliè-

²¹ Parmi ces éléments : le fait que la police s'est violemment opposée à la progression des manifestants vers le point de départ d'une marche pourtant autorisée, et le choix du gouverneur de refuser deux propositions d'itinéraire des organisateurs pour leur imposer un parcours passant devant deux sièges du parti présidentiel (Cros 2016).

²² On notera que des sanctions internationales ciblées des auteurs d'épisodes répressifs répondent en miroir aux intimidations ciblées des promoteurs de mobilisation.

rement importants en démocratie²³ ». La mesure est par ailleurs dénoncée par plusieurs instances onusiennes et étrangères, qui l'assimilent à une restriction supplémentaire de l'espace politique (Unmultimedia 30 novembre 2016). Mais la majorité se défend pied à pied : la liberté de manifester est un droit constitutionnellement subordonné au respect de conditions légales d'ordre public, de sécurité et de bonnes mœurs (Mediacongo.net 4 novembre 2016).

Le cadrage sécuritaire du discours politique se durcit : la paix et la stabilité sont des biens supérieurs de la nation, car produits de la souffrance collective et garants du développement, dont la protection justifie la mise entre parenthèses temporaire par l'État de certaines libertés qui sont l'objet d'abus de la part de personnes misant sur le sang et la violence pour parvenir au pouvoir.

Assimilée à une conduite violente, la manifestation publique n'est plus seulement illégitime, elle devient illégale. En éradiquant la protestation, il s'agit de dépolitiser la rue de force, d'en extirper le mal politique, pour sauver le vivre-ensemble national que seul l'espace politique délimité par les institutions formelles peut renforcer.

À l'heure où nous mettons la dernière main à ce chapitre, à précisément deux semaines de la fin du second mandat de Kabila, une ultime tentative de conciliation entre pouvoir et opposition est menée par la CENCO. Si celle-ci devait échouer, l'ensemble des moyens politiques, juridiques, idéologiques et policiers mobilisés par le clan présidentiel suffiront-ils à conjurer la mobilisation à grande échelle qui sera convoquée ?

Bibliographie

Afrikarabia.com. 23 mars 2014.

Ancelevici, M. *et al.* 2016. *Street Politics in the Age of Austerity: From the Indignados to Occupy*. Amsterdam : Amsterdam University Press.

ANR (Agence nationale de renseignements). 2015. « Note à l'honorable Léon Kengo wa Dondo, président du Sénat, 12 décembre 2015 ».

Baudouin, H. 2002. *Donner sa chance au peuple congolais. Expériences de développement participatif 1985-2001*. Paris : Karthala.

Boshab, E. 2013. *Entre la révision de la Constitution et l'inanition de la Nation*. Bruxelles : Larcier.

Bouvier, P. & Omasombo, J. 2014. « RDC 2013. Le "pouvoir central" entre virage et mirage ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2014. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 84).

²³ Argument repris le 3 novembre dans une requête en annulation de la décision du gouverneur adressée à ce dernier par huit ONG et sept partis politiques (*La Tempête des tropiques* 4 novembre 2016).

Canetti, E. 1966. *Masse et puissance*. Paris : Gallimard.

CENCO. 2015 (24 novembre). « Faudra-t-il encore que le sang coule en RD Congo ? » (« Message du comité permanent extraordinaire de la CENCO pour la réussite du processus électoral »).

Corten, A. et al. 2012. *L'Interpellation plébéienne en Amérique latine. Violence, actions directes et virage à gauche*. Paris : Karthala.

Cros, M.-F. 2016 (26 septembre). « Des AK-47 plutôt que des canons à eau, une stratégie qui pose question ». *La Libre Belgique*.

de Villers, G. 2009. « Les trois présidences de Joseph Kabila. Vertus et limites d'une stratégie de l'extraversion ». *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*. Anvers : Université d'Anvers.

de Villers, G. 2016. *Histoire du Politique au Congo-Kinshasa. Les concepts à l'épreuve*. Louvain-la-Neuve : Academia/L'Harmattan.

de Villers, G. & Omasombo J. 2004. « Quand le peuple kinois envahit les rues... ». In T. Tréfon (éd.), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 61-62).

Dugrand, C. 2012. « Combattants de la parole. Parlementaires-debout et mobilisation partisane à Kinshasa ». *Politique africaine* 127 (3) : 49-69.

Englebert, P. 2009. *Africa. Unity, Sovereignty, and Sorrow*. Boulder/London : Lynne Rienner Publishers.

Englebert, P. & Tull, D. 2008. « Postconflict reconstruction in Africa. Flawed ideas about failed states ». *International Security* 32 (4).

France24. 27 janvier 2015.

Hamuli, B. 2002. *Donner sa chance au peuple congolais. Expériences de développement participatif (1985-2001)*. Paris : Karthala.

Human Rights Watch. 2015 (15 décembre). « DR Congo: Human Rights Watch Statement on Dakar Meeting ».

Jeune Afrique. 16 mars 2016.

Johnson, D. 2014. « La dynamique des groupes armés dans l'Est du Congo et le cas du M23 ». In S. Marysse & J. Omasombo Tshonda (éd.), *Conjonctures congolaises 2014. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*. Paris/Tervuren : L'Harmattan/MRAC (coll. « Cahiers africains », n° 84).

L'Équipe. 7 février 2016.

Lafargue, J. 1996. *Contestations démocratiques en Afrique. Sociologie de la protestation au Kenya et en Zambie*. Paris : Karthala/IFRA.

La Prospérité. 2 décembre 2015.

La Tempête des tropiques. 4 novembre 2016.

La Voix de l'Amérique. 20 janvier 2015.

Mathieu, L. 2004. *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris : Textuel (coll. « La discorde »).

Mediacongo.net. 4 novembre 2016. « Communiqué de presse du porte-parole du Gouvernement ».

- Ndaywel è Nziem, I. 1998. « Du Congo des rébellions au Zaïre des pillages ». *Cahiers d'études africaines* 38 (150-152) : 417-439.
- Omasombo, J. & Rashidi, N. 2006. « La “dernière” transition politique en RDC ». *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2005-2006*. Anvers : Université d'Anvers.
- Polet, F. 2016. « Kinshasa, les 19, 20 et 21 janvier 2015. Une révolte démocratique ». *Revue Tiers Monde* 228 (octobre-décembre).
- Pommerolle, E. & Vairel, F. 2009. « Introduction. S'engager en situation de contrainte ». *Genèse* 77 (4) : 2-6.
- Radio Okapi. 30 juin 2006 ; 16 février 2012 ; 20 novembre 2014.
- RFI. 17 janvier 2015 ; 29 décembre 2015 ; 4 janvier 2016.
- Schatzberg, M. 1988. *The Dialectics of Oppression in Zaire*. Bloomington: Indiana University Press.
- Siméant, J. 2013. « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée à l'Afrique ». *Revue internationale de Politique comparée* 20 (2) : 125-143.
- Slate Afrique (www.slateafrique.com). 12 novembre 2013.
- Tull, D. 2010. « Troubled state-building in the DR Congo: the challenge from the margins ». *The Journal of Modern African Studies* 48 (4) : 643-661.
- Unmultimedia. 30 novembre 2016.
- Willame, J.-C. 1991. « De la démocratie “octroyée” à la démocratie “enrayée” (24 avril 1990-22 septembre 1991) ». *Les Cahiers du CEDAF-ASDOC Studies* 5-6 (2).
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Kinshasa/Kisangani/Lubumbashi : Éditions universitaires du Congo.
- Young, C. & Turner, T. 1985. *The Rise and Decline of the Zairian State*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- www.lesoftonline.net. 7 Mai 2016.
- 7sur7.cd. 29 août 2014.